

Autrement dit, monsieur le président, même si la question regarde particulièrement les honorables députés de l'Ouest du pays, je voulais moi aussi mettre mon grain dans ce débat sur les grains.

**M. Roch La Salle:** Quel grain?

**M. Matte:** Je vois l'honorable député de Joliette qui a pensé tout de suite qu'il pouvait mettre sa graine.

L'amendement que nous discutons présentement mérite réellement toute notre attention. Il me semble, à première vue, très adéquat. Comme le disait si bien, hier, mon honorable collègue, le député de Bellechasse (M. Lambert), qui a même apporté à la Chambre des communes une énorme pile de lettres envoyées par des producteurs de l'Ouest, il est nécessaire de dire ici ce que les producteurs eux-mêmes désirent.

Par cet amendement, on va satisfaire ces producteurs-là qui, étant quotidiennement au courant de leurs véritables problèmes, mettant, c'est le cas de le dire, la main à la pâte tous les jours, sont à même de savoir ce qu'on pourrait apporter à ce projet de loi afin de l'améliorer, pour obtenir davantage justice. C'est la raison pour laquelle, monsieur le président, je dois ici signaler que je suis parfaitement d'accord sur le contenu de cet amendement. Les producteurs de l'Ouest seront en mesure de produire d'une façon raisonnable et rentable, et j'espère que l'Est du pays pourra en bénéficier. C'est ainsi que nous donnerons justice à tous et que nous pourrions réellement bénéficier des énormes avantages qu'offre la production agricole dans notre pays.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Le député d'Oshawa-Whitby.

**Des voix:** Bravo!

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Comme le dirais le premier ministre (M. Trudeau): «S'il était possible d'obtenir un peu de silence à la Chambre...».

En dépit de la question très importante dont nous délibérons actuellement, au cours de la période des questions d'aujourd'hui il s'est révélé qu'un ministre de la Couronne, au lieu de se présenter à la Chambre avec un important rapport sur ses conversations avec les représentants de la General Motors, a décidé de tenir une conférence de presse. Cette conférence est maintenant terminée mais le problème du jour se pose toujours à nous, c'est-à-dire le niveau élevé et toujours croissant...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Le député admettra que nous nous éloignons un peu trop de la motion à l'étude.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de proposer une motion et j'en explique les raisons.

Comme je le disais, la conférence de presse est terminée mais le problème, c'est-à-dire le niveau élevé et sans cesse croissant du chômage, surtout dans l'industrie automobile, se pose toujours. La Chambre devrait avoir le droit d'entendre le compte rendu du ministre sur les résultats de ses conversations de ce matin avec les représentants de la General Motors. J'ai donc l'intention de proposer une motion. Après quoi je proposerai d'en revenir à l'appel des motions afin que le ministre puisse nous faire une déclaration sur ses entretiens avec les représentants de la General Motors. Je propose, appuyé par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose):

Que le débat, à l'étape du rapport, des motions n<sup>os</sup> 1 et 2 ayant trait au bill C-244, soit ajourné.

[M. Matte.]

• (4.30 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La présidence hésite à mettre la question aux voix maintenant car elle se demande si la motion est acceptable sous sa forme actuelle. Tout d'abord, elle ne me semble pas rédigée selon l'usage, c'est-à-dire que les motions d'ajournement sont tout bonnement des motions d'ajournement qui ne se rapportent pas qu'à une partie du débat. Dans ce cas-ci, la motion ne réclame pas l'ajournement du débat, mais simplement l'ajournement du débat à l'étape du rapport sur les motions n<sup>os</sup> 1 et 2. La présidence est d'avis que la Chambre a repris au complet le débat à l'étape du rapport sur le bill C-244. La Chambre concentre peut-être actuellement son étude sur les motions n<sup>os</sup> 1 et 2, mais pour ajourner le débat, la motion doit demander clairement cet ajournement; lequel comporterait l'ajournement pour la journée du débat sur quelque partie que ce soit du bill à l'étude, non seulement sur les motions n<sup>os</sup> 1 et 2.

La présidence est prête à demander l'avis des députés, bien que je ne crois pas que la décision finale en soit modifiée. Y a-t-il un député qui voudrait traiter de la motion du point de vue de la procédure?

**M. Horner:** La motion du député d'Oshawa-Whitby me semble une motion d'ajournement, à condition que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous fasse rapport de sa conférence de presse sur la situation de l'emploi et de ses entretiens avec les représentants de la General Motors. Je crois pas qu'une motion d'ajournement puisse comporter une condition; elle doit être sans condition. Le député a droit, bien entendu, de présenter une autre motion, mais la motion actuelle me paraît inacceptable, vu la condition qu'elle voudrait imposer, c'est-à-dire que le ministre nous fasse alors rapport de ses entretiens avec la General Motors.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Deux ou trois points ont été soulevés depuis quelques minutes, monsieur l'Orateur. Je me demande si je pourrais traiter d'abord de celui qu'a signalé le député de Crowfoot. Mon ami, le représentant d'Oshawa-Whitby a dit, il est vrai, qu'il proposait une motion d'ajournement pour que nous puissions demander au ministre de l'Industrie et du Commerce de venir nous faire une déclaration. Mais la motion ne renferme rien dans ce sens. C'est souvent le cas. Même le député de Crowfoot propose parfois une motion qui dit telles et telles choses et fait ensuite un discours pour nous dire pourquoi il a présenté la motion. C'est ce qu'a fait mon honorable ami.

Pour ce qui est du point qu'a soulevé Votre Honneur, je dois dire que je suis porté à penser comme vous. Il se trouve qu'hier mon honorable ami, le député de Moose Jaw, avait proposé une motion dans les mêmes termes: «que le débat, à l'étape du rapport, des motions n<sup>os</sup> 1 et 2 ayant trait au bill C-244, soit ajourné»; vous la trouvez à la page 8041 du Hansard d'hier. La présidence avait accepté la motion, l'avait soumise à la Chambre, qui s'était prononcée. Aucune règle n'empêche la présidence de changer d'avis. En fait, j'ai consacré bien des années à essayer de persuader la présidence de changer d'avis sur de nombreuses questions. Mais je vois le bien-fondé de l'argument qu'invoque Votre Honneur, savoir que la proposition d'ajourner le débat sur les deux amendements à l'étude semble être une indication de la voie à suivre, à savoir, de passer à d'autres amendements à l'égard du même bill. Je sais que la présidence a décidé en diverses occasions que les députés qui ne faisaient pas partie du